

---

Adresses des sociétés populaires d'Excideuil (Dordogne) et Nantes (Loire-Inférieure), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresses des sociétés populaires d'Excideuil (Dordogne) et Nantes (Loire-Inférieure), lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 186-187;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17675\\_t1\\_0186\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17675_t1_0186_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

heur luire, s'accroître, et se perpétuer, et voilà la tâche que vous venez de remplir par cette adresse dont nous adoptons avec transport toutes les vues pour les suivre toujours, et toutes les vérités pour les conserver, comme le feu sacré qui seul peut vivifier la France.

Vous avez senti que le premier et principal caractère de l'esprit public qui nous convient, doit consister dans la confiance; sentiment généreux, qui appartient si spécialement et à tant d'égards, à une nation vive, franche, expansive, et sensible. C'est en effet ce sentiment qui fait notre premier besoin; confiance en soi-même, qui seule peut élever l'âme; confiance en ses frères, qui seule donne la force; confiance en ceux qui sont investis de pouvoirs, qui seule donne la sécurité; confiance en nos représentants qui seule assure la prospérité et le bonheur de tous; confiance en la loi, qui seule établit et affermit l'ordre social. Le génie qui vous dirige, ce génie qui ne convient qu'à des nations libres, a porté ce sentiment de confiance dans l'âme de nos défenseurs; chacun d'eux s'est dit : « Je combats avec mes frères et pour mes frères; ils combattent avec moi et pour moi »; voilà ce qui embrâse les cœurs, et fait autant de héros que nous avons de soldats. Grace à l'adresse que le même génie vous a dictée, chacun de nous se dira désormais, « je vis, je travaille, je me repose au milieu de mes frères; ils veillent pour moi, je veille pour eux » et voilà ce qui pénètre l'âme de toutes les délices qui peuvent être le partage des mortels.

L'âme d'un français se complait, se dilate dans ce sentiment : la confiance, mère du bonheur, des talents, et des vertus, sera désormais notre trésor, et notre caractère distinctif entre les peuples libres. Nous l'entourerons cependant de sentinelles qui ne sommeilleront jamais. Nous réunirons à la bienveillance la plus loyale, le zèle le plus ardent, la vigilance la plus active, et la justice la plus inflexible.

Bonheur invariable pour les bons citoyens; punition prompte et inévitable pour tous ceux qui feront le mal : tels sont les hautes, heureuses, et brillantes destinées que vous nous aurez préparées, et que nous léguerons à nos descendants, avec le sentiment de notre éternelle reconnaissance.

Vive la République, vive la Convention nationale, périsent les conspirateurs, les perturbateurs et les fripons.

*Les commissaires de la société,* GRANDIN,  
THIEBAULT, VERRIER, HUSSON.

e

[*Le comité révolutionnaire du premier arrondissement de Paris à la Convention nationale, du 24 vendémiaire au III*] (30)

(30) C 321, pl. 1347, p. 13. *Bull.*, 7 brum. (suppl.).

Représentants du Peuple français,

Tout entier à nos devoirs, nous nous refusons la douce consolation d'émettre aussi notre vœu dans le sein de la Convention nationale; mais nous n'en brûlons pas moins de le manifester.

Nous avons lu avec l'attention la plus soutenue cette adresse qui, comme baume salulaire, vient de calmer les angoisses dont étoient dévorés les vrais patriotes, les amis sincères du Peuple français.

Avec quelle joie nous avons vu consacrés dans cette éloquente adresse, les principes qui sont gravés dans tous les cœurs purs en caractères inéfaçables.

Oui, citoyens législateurs, nous prouverons dans l'exercice de nos fonctions (témoignage de notre confiance), que la justice, la probité et l'humanité sont réellement à l'ordre du jour; et nous déclarons hautement que nous ne balancerons jamais entre mourir à notre poste, ou manquer à ces vertus, à l'unité au centre commun, qui est la Convention, enfin à l'amour et au respect des loix.

Vive la République.

PETIT, *président*,  
MAUBERT, *secrétaire*  
et dix autres signatures.

14

**Les administrateurs du district de Saint-Fargeau [Yonne] invitent la Convention à ne pas souffrir qu'une faction s'élève contre elle, et à dégager les sociétés populaires de tous les factieux qui veulent régner par la terreur; ils lui rendent grâce des sages décrets qu'elle a rendus depuis le 9 thermidor.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (31).**

15

**La société populaire d'Excideuil, département de la Dordogne, adhère à l'adresse de celle de Dijon; et celle de Nantes [Loire-Inférieure] déclare que, dans un premier mouvement, elle avoit aussi adopté les principes qui y sont énoncés, mais qu'elle ignoroit alors que les factions pourroient s'en servir pour perpétuer les troubles qui n'ont que trop pesé sur la France; elle jure un attachement sans réserve et une soumission constante à la représentation nationale.**

**Mention honorable et insertion au bulletin (32).**

(31) P.-V., XLVII, 193.

(32) P.-V., XLVII, 193.

*Adresse à la Convention nationale des citoyens composant la société populaire de Nantes et les tribunes, du 15 vendémiaire an III (33).*

Représentans du peuple français,

A peine sortis de l'oppression odieuse sous laquelle nous avons si longtems gémi, environnés de périls, chaque jour renaissans, notre énergie s'est accrue en raison de nos dangers, et dans un premier mouvement, nous nous sommes empressés d'adhérer à l'adresse de Dijon, qui sembloit satisfaire à toute l'indignation que nous inspirent les ennemis de la république.

Citoyens représentans, nous ne pensions pas alors que les factions pourroient s'en servir comme d'un nouveau moyen de perpétuer les troubles qui n'ont que trop longtems déchiré le sein de la patrie; nous n'avions pas assez réfléchi sur quelques erreurs de cette adresse, qui contrastent d'une manière trop frappante avec les sages principes qui vous animent.

Dévoués sans réserve à la représentation nationale, nous avons cru devoir vous renouveler, dans cette circonstance, le serment de la regarder toujours comme le seul centre de tous les pouvoirs, et même de toutes les opinions; comme le seul point de ralliement de tous les vrais patriotes; de la seconder de tout notre pouvoir dans ses travaux immortels, d'immoler toute espèce de faction à la prospérité publique!

Qu'il est doux pour nous, pères de la patrie, de voir qu'en ce moment la justice a succédé à la terreur, que, grâce à vos soins, l'homme a repris son énergie; qu'on lui a restitué la jouissance de ses facultés physiques et intellectuelles; que le frère peut embrasser son frère; que l'ami peut s'épancher dans le sein de son ami; que le citoyen, par son industrie, peut faire de nouvelles spéculations pour la prospérité commune.

Citoyens représentans, achevez votre ouvrage... faites tomber sous la hache de la loi, des hommes indignes de ce nom, qui, pour satisfaire une barbare cupidité, un instinct féroce, égorgent des femmes enceintes, des enfans à la mamelle. Faites disparaître du sol de la liberté, ces cannibales, qui voudroient dénaturer, dégrader le caractère national, et faire du peuple franc, à qui les vertus sociales ont toujours été si chères, un peuple d'anthropophages. Frappez législateurs, frappez au nom de l'humanité. La nature, outragée tant de fois, demande vengeance; la terre est impatiente de s'abreuver du sang des tigres, qui l'ont si souvent rougie de celui de l'innocent.

*Suivent les signatures.*

## 16

**Les envoyés du département de l'Ain, pour déposer au comité de Sûreté générale les pièces matérielles contre les agitateurs, rendent compte de la situation du département qui les a envoyés, et dans lequel ces agitateurs et les anciens émigrés étendoient leur influence maligne. Ils annoncent qu'il a été calmé et régénéré par les soins du représentant Boisset. Ils rendent compte des projets attentatoires à la liberté du peuple et à la sûreté de la Convention, préparés dans les ténèbres; ils protestent de leur attachement à la Convention nationale.**

**Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (34).**

[*Les envoyés du département de l'Ain à la Convention nationale*] (35)

Citoyens représentans,

Nous venons porter le flambeau de la conviction sur les opérations tant calomniées du représentant du peuple Boisset dans le département de l'Ain; nous venons de déposer au comité de Sûreté générale, les preuves matérielles qui constatent que la faction des émigrés étendoit les ramifications dans ce département, et qu'elle étoit liée au système désorganisateur des Hébert, Danton et des Robespierre: nous venons aussi vous présenter le tableau consolant des vertus enchaînant le crime; nous venons vous dire qu'au moment où vous avez levé votre massue pour écraser la tyrannie, à l'instant même la probité et la justice se sont réunies pour confondre la scélératesse.

Boisset, votre digne collègue, Boisset, que vous avez envoyé dans nos contrées, a su faire respecter les droits de l'homme; sa présence a dissipé les nuages dont s'enveloppoit le crime; la vertu a paru dans tout son jour, et trois cent mille citoyens rendus à ce caractère de bonté, de soumission aux lois qui les distingue, en se félicitant sur le retour de la justice, ne s'abandonnent plus qu'en disant *Vive la République, vive la Convention nationale!*

Déjà le département de l'Ain a repris le mouvement régulier qui nous fera triompher de l'anarchie: déjà les autorités constituées sont épurées; déjà les sociétés populaires, agissant d'après vos principes, ont chassé de leur sein les intrigans, les fripons et tous les êtres immoraux qui prêchoient ouvertement le vice. Le peuple les a signalés: dès lors la justice n'a plus été un vain mot; et tous ces pestiférés, qui répandoient au loin la contagion, ont été prudemment séparés de la grande famille.

Nous ne pensons pas que l'on essaie de vous apitoyer sur leur sort, en vous les montrant

(33) *C. Eg.*, n° 786; *Moniteur*, XXII, 371; *M. U.*, XLV, 50-51; *Bull.*, 26 vend. (suppl.); *Débats*, n° 764, 537-538. Mention *C. Eg.*, n° 802; *J. Fr.*, n° 751; *J. Perlet*, n° 753; *M. U.*, XLIV, 395.

(34) *P.-V.*, XLVII, 193. *Gazette Fr.*, n° 1019.

(35) *Bull.*, 29 vend. (suppl.)